

# AVIS AU PUBLIC

EUROPOLIA - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ  
AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ

## CONCERTATION SUR LE PLAN GUIDE URBAIN DU PROJET TOULOUSE EUROSUDOUEST

Monsieur le Président de Toulouse Métropole, informe que, par délibération du 18 février 2016, le Conseil de la Métropole a ouvert la première étape de concertation préalable au projet Toulouse EuroSudOuest portant sur le plan guide urbain.

**Du mardi 29 mars 2016 au mardi 28 juin 2016**, se tiendra un temps de concertation avec le public sur le projet urbain précité.

Europolia, Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole, est chargée de la conduite de cette phase de concertation publique.

Toulouse Métropole et ses partenaires (État, SNCF, Région, Département et Tisséo-SMTC) ont engagé, dans le cadre de Toulouse EuroSudOuest, un ambitieux projet de transport et d'aménagement urbain autour de la gare Toulouse Matabiau, au centre de l'agglomération.

Ce projet majeur et structurant, indispensable pour accompagner le développement du territoire toulousain, renforcer son attractivité et répondre aux besoins de ses populations, répond à trois principaux enjeux :

- un enjeu d'adaptation et d'évolution du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Toulouse Matabiau ;
- un enjeu d'aménagement pour le quartier Matabiau et ses environs ;
- un enjeu de redimensionnement et de rayonnement du centre-ville de Toulouse.

Pour accompagner l'aménagement des quartiers existants, favoriser les liens entre la gare et le reste de la ville et élever la Métropole toulousaine au rang des Métropoles européennes en donnant à son centre-ville, dont Toulouse EuroSudOuest est une extension, la dimension nécessaire, le plan guide urbain, document d'urbanisme à caractère évolutif, permet de définir les grandes intentions de développement urbain.

La concertation sur le plan guide urbain associera pendant toute la durée du projet les habitants, usagers, associations locales, collectivités et toutes autres personnes concernées.

## MODALITÉS DE CONCERTATION

En vertu de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été arrêtées :

- ▶ **la tenue d'une réunion publique**, jeudi 12 mai 2016 à 18h30 aux Espaces Vanel, 1 Allée Jacques Chaban Delmas à Toulouse ;
- ▶ **un site Internet dédié** au projet Toulouse EuroSudOuest présentant le plan guide urbain : [www.toulouse-eurosudouest.eu](http://www.toulouse-eurosudouest.eu) ;
- ▶ **un dossier de concertation mis à disposition du public** aux jours et heures d'ouverture habituels, au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse ; à la Mairie de Toulouse, Place du Capitole à Toulouse ; dans les Mairies Annexes de Bonnefoy, 4 rue du Faubourg Bonnefoy à Toulouse ; des Minimes, 4 Place du Marché aux cochons à Toulouse ; et de la Roseraie, 8 bis avenue du Parc à Toulouse ;
- ▶ **un registre** visant à recueillir les observations du public sera disponible au format papier dans ces 5 lieux de concertation et au format numérique via le site Internet dédié et l'adresse électronique suivante : [concertation@toulouse-eurosudouest.fr](mailto:concertation@toulouse-eurosudouest.fr) ;
- ▶ **le déploiement d'expositions** au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse ; à la Mairie de Toulouse, Place du Capitole à Toulouse ; à l'Espace Bonnefoy, 4 rue du Faubourg Bonnefoy à Toulouse ; à la Maison de la Citoyenneté Nord, 4 Place du Marché aux cochons à Toulouse ; et à la Maison de la Citoyenneté Est, 8 bis avenue du Parc à Toulouse.

À l'issue de cette concertation préalable au projet Toulouse EuroSudOuest portant sur le plan guide urbain, Monsieur le Président de Toulouse Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de la Métropole qui en délibérera.